

Les archives du mouvement de 2000 sont sauvegardés

En 2005, le CÉAS de la Mayenne a proposé aux Archives départementales de s'associer à un projet de publication sur le mouvement de lutte contre l'enfouissement de déchets radioactifs dans le massif d'Izé, en lançant une campagne de repérage et de collecte des archives privées associatives et personnelles qui avaient pu être constituées à l'occasion de ces événements ⁽¹⁾.

L'enjeu était d'essayer de sauvegarder ce qui pouvait encore l'être, afin de rassembler et de rendre plus aisément accessibles aux chercheurs un ensemble de matériaux documentaires.

Opération originale pour les Archives départementales, amenées en la circonstance à s'intéresser à des archives privées extrêmement récentes, sur lesquelles le temps n'a pas encore fait son œuvre de « décantation ». Cette particularité rend plus délicat le travail de l'archiviste, qui a besoin d'un certain recul pour mieux discerner l'essentiel de l'accessoire et opérer son travail de sélection, puisqu'il n'est pas possible de tout conserver.

À partir de novembre 2005, grâce avant tout aux recherches menées par Jacques Cousin et à sa parfaite connaissance du terrain, les premiers contacts ont été pris et la collecte des fonds a débuté. Les acteurs et témoins de ces mouvements ont très libéralement ouvert leurs portes et leurs archives, qu'ils ont permis de consulter, et même de reproduire, en toute confiance. Tous sont conscients de l'intérêt que présentent les documents qu'ils détiennent et ils ont à cœur de préserver la mémoire des événements auxquels ils ont participé.

Cette opération a été l'occasion pour les Archives départementales de s'intéresser à des archives d'un type nouveau. À côté des documents qu'on retrouve habituellement dans les archives associatives (comptes rendus de réunions, correspondance, notes manuscrites, tracts, coupures de presse, documentation), des collections de photographies argentiques ou numériques et même une série de dessins humoristiques produits à l'occasion de ces événements, ont été amenés à être examinés, mais aussi des pétitions, des télécopies, et mêmes des messages échangés sur Internet. La typologie de « nouvelles archives » reflète parfaitement le dynamisme et la réactivité des acteurs de ce mouvement, mais aussi les nouveaux modes de communication mis à leur disposition : l'utilisation du fax et d'Internet montre

que la circulation de l'information a été l'un des points essentiels du mouvement. Seuls les échanges oraux, les communications téléphoniques échappent à cette collecte.

La principale difficulté a finalement été la réticence des détenteurs d'archives à déposer leurs documents originaux aux Archives départementales. Non qu'ils éprouvent une quelconque défiance à l'égard d'un service public ; ils n'ignorent pas que les documents déposés aux Archives restent leur entière propriété, que la confidentialité des documents déposés est garantie et que leur communication aux chercheurs est laissée à l'appréciation du déposant, mais ils attachent sans doute une valeur sentimentale à ces archives qu'ils ont eux-mêmes créées et qui font partie de leur vie. Ils considèrent également que le combat n'est peut-être pas fini et que cette documentation peut encore servir.

Or, le prêt temporaire de tels fonds d'archives à des fins de reproduction ne va pas sans poser certains problèmes. Ces dossiers ont été constitués pour leurs propres besoins par leurs détenteurs ; ils se présentent le plus souvent dans un certain désordre, sinon en vrac. Cette caractéristique, qui n'a que peu de conséquences dans le cas d'une remise de longue durée aux Archives départementales, pose problème lorsque les archives sont confiées provisoirement pour être reproduites. La consultation strictement séquentielle d'archives microfilmées impose en effet un important travail de reclassement préalable, alors qu'on peut se contenter d'une moins grande finesse de classement lorsqu'on consulte des dossiers originaux, dont on peut feuilleter les pièces librement et que l'œil peut rapprocher.

Le bilan de la collecte est donc en demi-teinte. Si plusieurs dépôts et dons d'archives ont bien été effectués, la collecte de documents originaux n'a tout de même touché qu'un petit nombre de fonds.

Quelques pièces particulièrement intéressantes ont été reproduites avant d'être restituées à leurs pro-

⁽¹⁾ – Cet article reprend l'essentiel du texte écrit par les Archives départementales et publié dans « *En Mayenne, c'est NON !* » (L'Oribus, 2006). Le texte est intitulé : « Collecter les archives privées, c'est OUI ! » (pages 144 à 147). Il sensibilise à l'enjeu de la conservation des archives associatives.

priétaires, mais le risque est évidemment qu'avec le temps ces documents ne finissent par connaître le sort des vieux papiers qui n'intéressent plus les générations suivantes et finissent par être détruits. La conservation aux Archives départementales garantit au contraire la pérennité des documents et la mise à la disposition des chercheurs de ces informations.

Quoi qu'il en soit, les nombreux contacts établis lors du recensement de ces fonds auront au moins contribué à donner ou à renforcer la conscience de la valeur et de l'intérêt que représentent les archives

pour témoigner de l'Histoire de notre société. Même si l'archivage et la conservation ne sont pas toujours la priorité de militants engagés dans l'action, même si tous les documents produits au cours de cette action ne méritent pas d'être conservés à long terme, il serait dommage, dans le cas des mouvements de 2000, que certaines pièces disparaissent à jamais : elles témoignent d'un mouvement original qui est né et qui s'est développé dans le territoire de la Mayenne et d'événements qui ont caractérisé un temps fort de l'histoire de ce département. On ne les retrouvera nulle part ailleurs.

Ne jetez pas vos archives !

Les archives des associations peuvent présenter un intérêt historique. Avant de s'en débarrasser définitivement en les détruisant, mieux vaut prendre contact avec les Archives départementales qui sauront informer, conseiller, éventuellement proposer un dépôt ou une autre solution.

Archives départementales de la Mayenne

6, place des Archives – 53000 Laval

Tél. 02.43.59.10.90

Site Internet : <http://www.lamayenne.fr/fr/Archives53/Accueil>